

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 15 juin 2006.

Sont présents et formant quorum:

M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil  
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier,  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec  
Mme la conseillère Ann Bourget, Québec  
M. le conseiller André Demers, Québec  
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec  
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec  
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec  
M. le conseiller Conrad Verret, Québec  
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis  
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis  
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis,  
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Est absente :

Mme la mairesse Andrée P. Boucher, Québec, présidente

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par monsieur Marcel Corriveau, vice-président du conseil.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2006-44**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance avec les modifications suivantes :

- le retrait du point 4. c) 2<sup>o</sup> portant sur une demande d'avis du MAMR sur un projet de règlement n° 030 modifiant le schéma d'aménagement de l'ex-MRC Desjardins ;
- l'ajout au point 6. « Divers » de la candidature pour les Jeux d'été du Canada 2013.

Adoptée

## Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 18 mai 2006

### **Résolution n° C-2006-45**

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 18 mai 2006.

Adoptée

## Pont de Québec – Entente avec la Coalition

### **Résolution n° C-2006-46**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'accepter l'entente de principe sur la remise des biens et actifs de la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec à la Communauté.

D'autoriser la présidente, madame Andrée P. Boucher et le secrétaire-trésorier, Me Pierre Rousseau ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif, madame Danielle Roy Marinelli et le directeur général, monsieur Marc Rondeau à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

De mandater le directeur général pour faire le point sur l'état des travaux de réfection du pont de Québec ainsi que sur la tenue et le financement d'activités et/ou d'équipements à des fins de commémoration et d'interprétation.

Référence : Mémoire du 5 juin 2006  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

## Modification au plan d'effectif

### **Résolution n° C-2006-47**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De modifier le plan d'effectif pour prévoir la classe 2 au lieu de la classe 3 comme échelle de traitement rattachée au poste de préposé au secrétariat affecté au module Aménagement (résolution C-2002-39) (échelle 2006 : 25 782 \$ à 38 182 \$)

Référence : Mémoire du 5 juin 2006  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

## Nomination du 5<sup>e</sup> producteur sur le Comité consultatif agricole

### **Résolution n° C-2006-48**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De nommer comme 5<sup>e</sup> producteur agricole résidant sur le territoire de la CMQ et figurant sur la liste dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) monsieur Stephen Lavallée, secteur Jacques-Cartier, pour compléter les nominations sur le Comité consultatif agricole de la CMQ effectuées en vertu de la résolution C-2006-27 le 20 avril 2006. La durée de son mandat est de trois (3) ans à compter du 20 avril 2006.

Référence : Mémoire 12 mai 2006  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

## Adoption du Règlement n° 2006-19

### **Résolution n° C-2006-49**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter le Règlement n° 2006-19 modifiant la définition de cours d'eau du Règlement de contrôle intérimaire no 2003-10 applicable à la zone agricole de Québec et de Lévis

Référence : Mémoire du 7 juin 2006 et rapport du Comité consultatif agricole  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

## Bordereau d'information

### **Résolution n° C-2006-50**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 15 juin 2006 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 20 avril 2006.
- b) Lettre du 23 mai 2006 de M. Jean-Marie Claveau, président du congrès de la FQM, invitant les élus municipaux à soumettre leur candidature pour les prix Jean-Marie Moreau et Leadership municipal qui seront remis le 28 septembre prochain.
- c) Lettre du 19 mai 2006 de M. René Dampousse, greffier par intérim à la Ville de Québec, nous transmettant copie de la résolution CA-2006-0162 adoptée par le conseil d'agglomération le 16 mai 2006 relative à l'entente intermunicipale pour la prise en charge des matières résiduelles des municipalités de la CMQ (Rive-Nord).
- d) Lettre du 17 mai 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans confirmant la conformité du règlement numéro 003-2006 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 002-2005. (Résolution C-2006-31)
- e) Note du 18 mai 2006 de Me Pierre Rousseau relative à la formation reçue par le personnel de secrétariat de la CMQ à la nouvelle orthographe.
- f) Rapport annuel 2005 de la CMQ.
- g) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2006.

Adoptée

Candidature pour les Jeux du Canada de l'été 2013

**Résolution n° C-2006-51**

Attendu que les villes de Saint-Georges, Lévis et Thetford Mines vont présenter une candidature conjointe au Conseil des Jeux du Canada pour la tenue des jeux d'été de 2013;

Attendu que les conseils municipaux des trois villes ont accepté ces derniers jours une entente de principe à ce sujet;

Attendu qu'il convient d'appuyer cette candidature.

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par Mme Ann Bourget, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'appuyer la candidature conjointe des villes de Saint-Georges, Lévis et Thetford Mines pour la tenue des Jeux du Canada de l'été 2013.

Référence : Lettre du 12 juin 2006 du maire de la Ville de Saint-Georges  
Responsable : Secrétaire-Trésorier

Adoptée

Période d'interventions des membres du conseil

Intervention de Mme Ann Bourget au sujet de la candidature de la Communauté métropolitaine de Québec pour un prix de mérite municipal en rapport avec les différents projets réalisés à la CMQ, notamment celui sur le Plan de gestion des matières résiduelles.

Interventions de M. Patrick Paquet, Ralph Mercier et Carole Bégin-Giroux au sujet du pont de Québec et de sa réfection, du symbole que constituent le pont de Québec, le Château Frontenac et les Chutes Montmorency.

Intervention de M. André Demers au sujet du bruit causé par la circulation ferroviaire et la tenue d'une rencontre entre Québec et Lévis sur l'examen d'une position commune à prendre sur le projet de loi C-11 visant l'encadrement des compagnies ferroviaires.

\* \* \*

Les représentants de la Ville de Lévis s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote sur la résolution n° C-2006-52 qui concerne que les représentants de la Rive-Nord.

PGMR – Adoption du Règlement n° 2006-20 dispensant certaines municipalités de contribuer à certaines dépenses du PGMR

---

**Résolution n° C-2006-52**

Sur proposition de Mme Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter le Règlement n° 2006-20 dispensant les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph de contribuer à certaines dépenses du Plan de gestion des matières résiduelles adopté par la Communauté métropolitaine de Québec.

D'accepter pour 2006 le crédit applicable à ces municipalités totalisant, selon le calcul provisoire effectué des quoteparts, 4 653,39 \$. Ce crédit sera ajusté le cas échéant lorsque les quoteparts 2006 seront rendues définitives par le comité exécutif.

Adoptée

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2006-53**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

---

VICE-PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE